

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
La présente demande d'examen au cas par cas concerne la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du BIOT.	Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU du Biot concerne la commune du Biot.

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	La personne publique responsable est Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Madame Jacqueline GARIN – Présidente de la CCHC Route de l'Eglise – 74 430 LE BIOT Courriel du service urbanisme : direction-urbanisme@hautchablais.fr Tel : 04 50 84 68 15

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Le SCoT du Chablais, actuellement en cours de révision, est applicable sur la commune du Biot.
-----	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	La commune du Biot dispose d'un PLU, applicable depuis le 17 octobre 2017, qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette procédure a pour objectif d'adapter les règlements écrit et graphique afin de permettre la réalisation d'une construction à usage de garage et stockage de matériel, en lien avec les activités de sportives et de loisirs de plein air du Col du Corbier (station de Drouzin le Mont), attenante au restaurant existant "La Covagne", et nécessitant la mise en œuvre d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL).
-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	La population totale est de 589 habitants au recensement de la population 2015.																																																													
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	La superficie communale est d'environ 13,18 km ² .																																																													
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La modification simplifiée concerne une superficie de la commune d'environ 1830 m ² .																																																													
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>ZONES DU PLU</th> <th>Surface en ha.</th> <th>Répartition</th> <th>ZONES DU PLU REVISE</th> <th>Surface en ha.</th> <th>Répartition</th> <th>différence PLU/PLU révisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ZONES URBAINES</td> <td>U résidentielles (UA, UB, UH)</td> <td>50,18</td> <td>4%</td> <td>UH</td> <td>39,76</td> <td>3%</td> <td>-11,32</td> </tr> <tr> <td>U équipements</td> <td>-</td> <td>0%</td> <td>UE</td> <td>1,10</td> <td>0%</td> <td>1,10</td> </tr> <tr> <td>U activités (UX)</td> <td>7,87</td> <td>1%</td> <td>UX</td> <td>5,49</td> <td>0%</td> <td>-2,3</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">ZONES A URBANISER</td> <td>AU résidentielles (AU)</td> <td>10,2</td> <td>1%</td> <td>1AUH</td> <td>1,24</td> <td>0%</td> <td>-8,96</td> </tr> <tr> <td>AU activités (AUX)</td> <td>3,24</td> <td>0%</td> <td>1AUX</td> <td>1,41</td> <td>0%</td> <td>-1,83</td> </tr> <tr> <td>ZONES AGRICOLES</td> <td>A</td> <td>355,5</td> <td>27%</td> <td>A</td> <td>425,96</td> <td>32%</td> <td>70,91</td> </tr> <tr> <td>ZONES NATURELLES</td> <td>N</td> <td>891,01</td> <td>68%</td> <td>N</td> <td>838,18</td> <td>64%</td> <td>-52,45</td> </tr> </tbody> </table>		ZONES DU PLU	Surface en ha.	Répartition	ZONES DU PLU REVISE	Surface en ha.	Répartition	différence PLU/PLU révisé	ZONES URBAINES	U résidentielles (UA, UB, UH)	50,18	4%	UH	39,76	3%	-11,32	U équipements	-	0%	UE	1,10	0%	1,10	U activités (UX)	7,87	1%	UX	5,49	0%	-2,3	ZONES A URBANISER	AU résidentielles (AU)	10,2	1%	1AUH	1,24	0%	-8,96	AU activités (AUX)	3,24	0%	1AUX	1,41	0%	-1,83	ZONES AGRICOLES	A	355,5	27%	A	425,96	32%	70,91	ZONES NATURELLES	N	891,01	68%	N	838,18	64%	-52,45
	ZONES DU PLU	Surface en ha.	Répartition	ZONES DU PLU REVISE	Surface en ha.	Répartition	différence PLU/PLU révisé																																																							
ZONES URBAINES	U résidentielles (UA, UB, UH)	50,18	4%	UH	39,76	3%	-11,32																																																							
	U équipements	-	0%	UE	1,10	0%	1,10																																																							
	U activités (UX)	7,87	1%	UX	5,49	0%	-2,3																																																							
ZONES A URBANISER	AU résidentielles (AU)	10,2	1%	1AUH	1,24	0%	-8,96																																																							
	AU activités (AUX)	3,24	0%	1AUX	1,41	0%	-1,83																																																							
ZONES AGRICOLES	A	355,5	27%	A	425,96	32%	70,91																																																							
ZONES NATURELLES	N	891,01	68%	N	838,18	64%	-52,45																																																							

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU a défini des orientations générales d'urbanisme, déclinées à partir des trois orientations majeures suivantes :

- 1- Mettre en œuvre un projet communal au service de la cohésion sociale et de l'animation du village :
 - 1. Promouvoir un habitat plus diversifié afin de permettre un accès au logement à une population plus large (jeunes, jeunes ménages, seniors...) et de conforter le parcours résidentiel sur la commune.
 - 2. Veiller à un développement démographique et urbain maîtrisé, qui permette une intégration "sociale" progressive des nouveaux habitants, et qui soit adapté au niveau d'équipement actuel et futur projeté.
 - 3. Renforcer le lien entre politique urbaine et politique des transports au regard des enjeux de la mobilité de demain.
- 2- Préserver et valoriser le cadre environnemental et paysager de la commune, facteur de qualité de vie et d'attractivité :
 - 1. Préserver nos espaces naturels et agricoles, pour leur valeur environnementale et/ou paysagère, ainsi que les continuums écologiques, et mieux gérer nos ressources.

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

- 2. Maitriser l'évolution de nos paysages et préserver "l'ambiance" montagnarde de la commune.
 - 3. Favoriser un développement urbain plus durable par la réduction de son empreinte écologique et la prise en compte des risques et des nuisances.
- 3- Maintenir et valoriser le potentiel économique local.
- 1. Soutenir l'activité agricole pour ses fonctions de production et d'entretien de nos paysages de montagne et permettre sa diversification.
 - 2. Permettre un développement adapté des activités artisanales et tertiaires.
 - 3. Promouvoir l'exploitation forestière et indirectement le développement de la "filière bois".
 - 4. Maintenir et valoriser les potentialités touristiques et de loisirs.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Cette procédure a pour objectif d'adapter les règlements écrit et graphique afin de permettre la réalisation d'une construction à usage de garage et stockage de matériel, en lien avec les activités de sportives et de loisirs de plein air du Col du Corbier (station de Drouzin Le Mont), attenante au restaurant existant "La Covagne", et nécessitant la mise en œuvre d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL).

Il est en effet nécessaire pour la commune de disposer de cet espace, pour le bon fonctionnement des activités sportives et de loisirs de plein air. Ce projet s'inscrit donc pleinement dans les objectifs du PADD du PLU, et plus particulièrement l'orientation induite III.4 :

- "Maintenir et valoriser les potentialités touristiques et de loisirs : Permettre le réaménagement des structures d'accueil de la station de Drouzin Le Mont (en ce qui concerne notamment les équipements, le stationnement, les espaces de convivialité) ainsi que le développement d'activités dites de montagne "douce", plus diversifiées."

Ainsi, les modifications sont les suivantes :

- Concernant le règlement graphique : inscrire un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL), dénommé STECAL n°1, en zone N, au lieu-dit "La Joux" ;
- Concernant le règlement écrit : dans la zone N, réglementer la destination, l'emprise et le gabarit de ce STECAL n°1.

La mise en œuvre de ce STECAL, en zone naturelle, doit permettre de répondre aux besoins de fonctionnement des activités touristiques du Col du Corbier.

Au vu de son usage de garage et stockage, la localisation de la construction est attendue en extension, donc en continuité de la construction existante, et ce dans le respect des principes de la Loi Montagne.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

	Non	
--	-----	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui		Le cas échéant, précisez :
--	-----	--	----------------------------

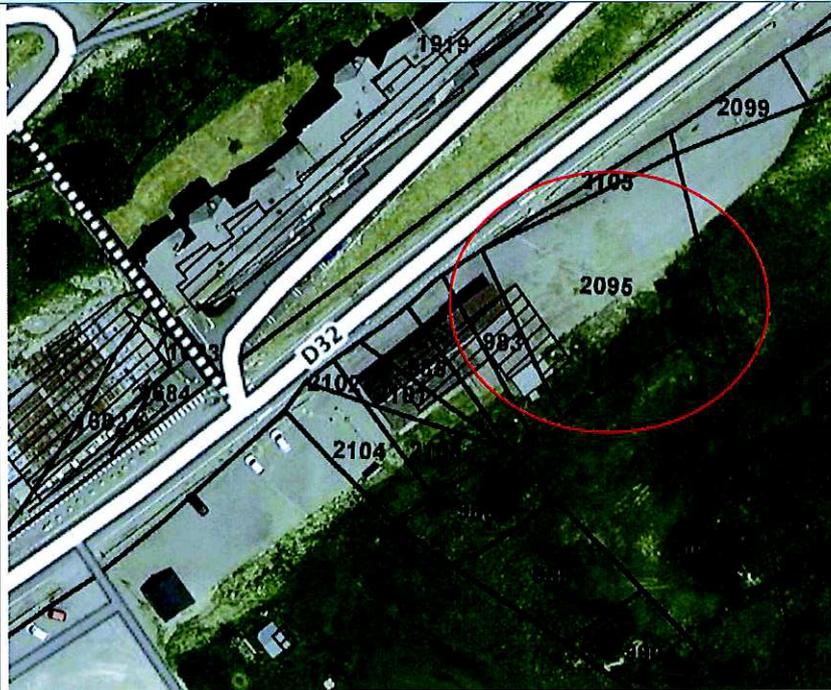
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :			Le projet sera soumis à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?			Non.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui		Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270			Oui, sur l'ensemble du territoire communal.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»			Non.
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/			Le territoire communal est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021) et le contrat de bassin versant des Dranses et Est lémanique.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			La commune du Biot appartient à la Communauté de Communes du Haut-Chablais, en charge de l'élaboration du PLU intercommunal, et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, en charge de la révision du SCOT.

<p>3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?</p> <p>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</p>
<p>Cette procédure a pour objectif d'adapter les règlements écrit et graphique afin de permettre la réalisation d'une construction à usage de garage et stockage de matériel, en lien avec les activités de sportives et de loisirs de plein air du Col du Corbier (station de Drouzin le Mont), attenante au restaurant existant "La Covagne", et nécessitant la mise en œuvre d'un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL).</p> <p>Il va se mettre en œuvre sur un espace actuellement aménagé (plateforme de stationnement et de stockage), qui n'a aucune valeur agricole ni naturelle.</p>

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



État actuel du site.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • centre-bourg dans un espace montagnard.
<p>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</p>	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	

4.1 Présentation de votre projet	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		non	
Des espaces boisés ?		non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		oui	Le projet est situé en zone N, qui à l'appui des orientations du PADD, concerne les espaces naturels et forestiers, secteurs de la commune équipés ou non, à protéger pour une ou plusieurs raisons : la qualité des sites, des

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
			<p>paysages, des milieux naturels, et leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique et écologique, l'existence d'une exploitation forestière, ou leur caractère d'espace naturel.</p> <p>Excepté les constructions et installations nécessaires à la prévention contre les risques naturels, les constructions nécessaires au fonctionnement des équipements publics et collectifs, l'aménagement d'aires naturelles publiques de stationnement, et la gestion et extension des chalets d'alpage, toutes autres occupations du sol sont interdites.</p>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		Non	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		Non	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines,</p>	Oui		<p>Dans le secteur du Biot, divers enjeux ont été identifiés d'après la carte de spatialisation des enjeux relatifs aux continuités écologiques :</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	oui		Périmètre de protection éloigné du captage de la Tire.
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	oui		Et ce à l'horizon 2025 et 2035.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	oui		Des projets de raccordement sont programmés par la commune sur la STEP du pont de Couvaloup, à court terme au Chef-lieu, et à plus long terme à Corbier et aux Moulins. Pour le reste, la poursuite de l'urbanisation est conditionnée par les possibilités d'assainissement non collectif.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	oui		Un schéma de gestion des eaux pluviales a été mis en place.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	oui		Le site de projet est concerné par l'aléa faible glissement de terrain et manifestation torrentielle.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		non	
Nuisances ?		non	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		non	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	oui		Il existe un réseau de transport en commun relativement dense, mais à l'usage essentiellement des scolaires et des touristes.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 26 Juin 2018 Lieu : LE BIOT	NOM GARIN	PRENOM Jacqueline
	Présidente de la CCSC	
SIGNATURE		